

**Vous êtes allocataire Caf**

Que vous ayez reçu ou pas le courrier CAF chez vous, **vous devez** récupérer **l'attestation de paiement** (et non l'attestation de quotient familial) mentionnant votre quotient familial, la date de naissance **ET** les noms/prénoms de votre enfant soit :

- Via l'application smartphone Caf
- Sur le site de la caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte (Voir tuto plus bas)

En aucun cas, vous ne devez utiliser le système de calculatrice réservé aux familles non allocataires Caf en page 2.

Votre attestation Caf devra être datée de mai ou juin 2020, **Vous vérifiez que le nom de votre enfant apparaît dans le document. Vous renommez le document NOM-futur niveau-CAF.pdf (par exemple DESPIERRES-2-CAF.pdf pour une entrée en seconde) et envoyez à :**

**[inscription-orientation2020.lyceedebroglie@ac-versailles.fr](mailto:inscription-orientation2020.lyceedebroglie@ac-versailles.fr)**

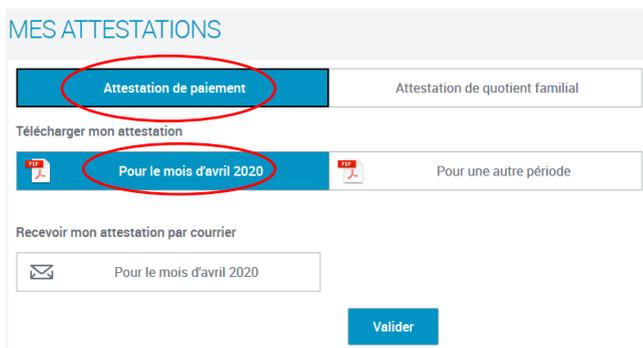
**Cela nous permet de gérer des PDF légers plus facilement qu'avec des photos ou scan du courrier reçu chez vous (ci-contre)**

**TUTO CAF**

- Aller sur le site <https://www.caf.fr/>
- Aller dans la rubrique « Mon compte ».
- Renseigner son code postal, son n° d'allocataire et le début de sa date de naissance puis votre code secret.
- Aller dans la rubrique Mes attestations :



Puis vous demandez une attestation de Paiement pour le mois le plus récent (pas l'attestation de quotient familial) :



Attestation restauration scolaire **2019-2020**

Pour une tarification plus juste des cantines des lycées **À remettre dans le dossier d'inscription à la demi-pension au lycée public de votre enfant pour bénéficier d'un tarif adapté à votre situation.** La Région finance la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 % à 86 % du coût de revient d'un repas de 9 € en moyenne).

Numéro d'allocataire			
Nom			
Prénom			
Date de naissance	21/02/2003		
Quotient familial	1033	Tarif par repas (à titre indicatif) <sup>1</sup>	2,53 €

1. Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0.30 € par repas.

Pour toute autre question, contactez la plateforme téléphonique dédiée au dispositif ÉquiTables : **0 800 075 065**



Vos prestations Caf  
**Attestation de paiement**

N° ALLOCATAIRE : 781

NOUS CONTACTER :  
Nous téléphoner : 0810 25 78 10  
\* prix appel

Nous écrire :  
Caf des Yvelines  
78090 YVELINES CEDEX 9  
Tous nos contacts sur [caf.fr](http://caf.fr)

Le 18/06/2019

La directrice de la Caf des Yvelines certifie que :

née le 05/08/1970  
née le 12/06/1970

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de **mai 2019** :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocations familiales avec conditions de ressources	91,48 €

**QUOTIENT FAMILIAL**

mai 2019 : **5156 €**

**Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :**

né le 30/09/2002  
née le 14/06/2005  
née le 20/05/2008

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf des Yvelines.  
Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

